

**XXVI CONGRES INTERNATIONAL
DE LA POPULATION**

Septembre 2009

Marrakech – Maroc

Titre de la communication

« GENRE ET MIGRATION : Analyse de nouvelles formes d’esclavage »

Malika Benradi

Professeure de l’enseignement supérieur

Faculté de Droit Rabat Agdal

Tel /Fax : 00 212 5 37 71 34 50

GSM 00 212 661 48 93 48

E-mail : malika_benradi@hotmail.com

malikabenradi@yahoo.fr

Adresse Postale : BP 8057 NU Rabat Maroc

GENRE ET MIGRATION : Analyse de nouvelles formes d'esclavage

Malika Benradi
Professeure de l'enseignement supérieur
Faculté de Droit Rabat Agdal

Introduction

L'essor des études sur les migrations est étroitement lié à l'importance du phénomène. Si la migration des femmes, des hommes et plus récemment des enfants (phénomène des enfants non accompagnés) est une constante de l'histoire de l'humanité, l'ampleur des flux migratoires a augmenté et toutes les régions du globe sont aujourd'hui touchées. Selon les Nations Unies, le nombre des migrants - es dépasse les 200 millions en 2006. Près de la moitié des migrants sont des femmes (48,6 %), dont une proportion importante migre de plus en plus de façon indépendante et autonome.

Au niveau de l'analyse du phénomène, la manière d'appréhender le phénomène migratoire s'est considérablement renouvelée ces vingt dernières années : les travaux soulignent non seulement la dimension sexuée des flux migratoires, mais également la variété des expériences migratoires au niveau des groupes de sexe, des groupes nationaux ou ethniques, des groupes d'âge, ou encore des formes que prend la circulation des personnes.

L'examen de la littérature relative à cette question permet de relever trois phases dans la manière d'aborder la situation des femmes migrantes : de l'invisibilité des femmes on est passé à une vision familiale, à la faveur du regroupement familial, puis à la conception des migrantes comme actrices économiques et sociales à part entière.

L'approche classique du phénomène migratoire partait de l'idée qu'une migration est déclenchée essentiellement pour des raisons économiques. Comme on imputait l'activité économique aux hommes, les femmes, dans cette hypothèse, ne migraient pas. Ce biais, ancré dans la norme de la division sexuelle du travail, a contribué à rendre invisibles les migrantes. Sortir les femmes de l'invisibilité devint, dans ce champ d'études comme dans d'autres, l'objectif premier de la recherche sur le phénomène.

En effet, il faut attendre les années 80 pour que la notion de « féminisation » des migrations surgisse dans le champ de la recherche. Mais, en conformité avec la conception des femmes comme sujets passifs, les migrantes étaient perçues comme des femmes qui suivent leur époux et de ce fait subissaient la migration. Dans cette conception, les femmes sont visibles, en tant que membres de la famille, occupées dans la sphère domestique à l'éducation des enfants, mais à la charge des hommes, considérés comme pourvoyeurs principaux des ressources du ménage.

C'est l'adoption d'une nouvelle unité d'analyse qui va permettre d'envisager les femmes comme actrices de la migration. Ce n'est plus l'individu mâle qui est au centre de l'attention des chercheurs - es, mais la famille. Les recherches examinent les conséquences du processus migratoire non seulement pour le migrant ou la migrante, mais également pour les membres de la famille et considèrent la décision de migrer comme le fruit de la négociation entre plusieurs personnes. Dans cette optique, les femmes entrent en ligne de compte à la fois comme co-décideuses dans les processus migratoires, comme réceptrices d'envois de fonds ou encore comme migrantes et à ce titre, initiatrices des transferts d'argent. Les travaux montrent qu'elles sont impliquées, parfois plus que les hommes, dans les activités, réseaux et circulations transnationales.

Mais c'est à la faveur de l'approche du genre, en tant qu'outil d'analyse, que les travaux sur la question migratoire se sont renouvelés et se sont multipliés pour rendre compte des expériences des hommes et des femmes acteurs et actrices du processus migratoire et des impacts du phénomène sur les rapports sociaux de sexe.

I- L'intérêt de l'approche genre dans l'analyse du phénomène migratoire

Cette nouvelle approche du phénomène migratoire en termes de genre est récente dans les travaux de recherche. Cet aspect n'a été examiné en Europe que depuis une dizaine d'années. En Afrique, l'intérêt porté à la question est encore plus récent, c'est à la faveur du phénomène de la migration clandestine, que la communauté des chercheurs - es commence à s'y intéresser (Atelier CRDI, Dakar juillet 2007).

I-1 L'apport du féminisme dans la redéfinition des paradigmes

La lutte contre l'oppression patriarcale n'épuisait pas l'ensemble des dominations et des inégalités subies par les femmes. Les féministes des groupes minoritaires estimaient que l'examen de la condition des femmes exige une analyse qui articule les trois dimensions de leur oppression : le genre, la race et la classe. Sans cette approche combinée, la condition des femmes migrantes n'est prise en compte nulle part : en termes de racisme, elles sont soumises à un discours racial dans lequel le sujet est mâle et, en termes de genre, elles sont éclipsées par un discours dont le sujet est la femme blanche.

En France, les chercheuses françaises ont analysé les rapports de sexe et de classe, mais elles ont pendant longtemps occulté les relations de pouvoir entre les autochtones et les migrants des deux sexes (Goldberg, AMERM 1996). Ce qui a contribué à méconnaître à la fois l'altérité incarnée par les femmes migrantes et les transformations que leur présence entraînait sur la société française et qu'elles impliquaient sur les luttes féministes. L'attention du mouvement des femmes portée à la condition des femmes migrantes est assez récente dans la majorité des pays européens, où on assiste de manière récurrente à l'instrumentalisation de la question migratoire dans les discours et dans les politiques migratoires.

Sans doute, l'approche du phénomène migratoire dans une perspective de genre permet de relever les effets différenciés de la domination tant sur les femmes que sur les hommes. L'affaire du port des foulards en France a montré comment leur exclusion de l'école ou de l'emploi sanctionne essentiellement les musulmanes. De même, les institutions médicales et sociales, majoritairement administrées par les femmes, jugent sévèrement ou disqualifient les hommes africains lors des conflits familiaux. Les représentations sociales négatives et généralisantes, que les agents sociaux véhiculent, sur certains groupes ethniques pénalisent par exemple les maghrébins qui, fragilisés par la migration au même titre que leurs épouses, sont en quête d'une nouvelle identité sociale.

Sur le marché du travail, la coïncidence du genre et du statut de minorité ethnique produit des effets visibles de ségrégation particulièrement pour les femmes dont les représentations sociales de mère au foyer ou de personne à carrière professionnelle problématique en raison de caractéristiques culturelles, a légitimé leur place au bas de l'échelle professionnelle.

Cette évolution dans l'approche de la question migratoire a ouvert d'autres horizons à la recherche et à la compréhension des enjeux du phénomène.

I-2 Evolution de l'approche de la question migratoire

En termes d'analyse, l'approche de genre dément le caractère asexué et la neutralité des nombreux travaux sur les migrations de ces trente dernières années. A la question de savoir ce qu'est un immigré, Abdelmalek Sayad (1991) répond sans ambiguïté qu'il s'agit d'un homme, un travailleur. En fait, les migrations de travail de l'après guerre étaient principalement masculines et les travailleuses immigrées (bien moins nombreuses) étaient vouées à l'invisibilité dans l'espace domestique. L'absence durable des femmes des travaux et des catégories de pensée sur les migrations n'est en fait que le reflet de leur invisibilité et de leur marginalisation de la société et de la vie professionnelle.

Le genre définit en partie qui migre, comment, pourquoi et pour quelle destination finale. Prenant en compte la division sexuelle du travail, les chercheurs révèlent les effets différenciés du genre sur la migration des individus. Si les femmes connaissent à l'instar des hommes migrants de plus grandes difficultés que les autochtones sur le marché de l'emploi, elles sont, en tant que groupe de sexe, discriminées face à l'emploi et au travail. En somme, elles cumulent plusieurs désavantages/handicaps. Les étrangères sont souvent employées dans des postes peu ou pas qualifiés dans l'industrie ou les services : d'ouvrières, d'employées domestiques, d'aide soignantes, de nettoyeuses, ou encore de travailleuses du sexe, des activités que les femmes effectuent dans la sphère privée. Certes, à l'heure actuelle, elles vivent – au même titre que les étrangers – les pratiques patronales d'utilisation de la main-d'œuvre immigrée pour déréguler l'emploi. Mais, par le type d'activités auxquelles elles sont assignées, les femmes migrantes assurent de fait la reproduction de la division sexuelle du travail. **En même temps, les migrations influencent les rapports sociaux de sexe, que ce soit dans le sens d'un renforcement des inégalités entre les sexes ou de leur remise en question et de leur transformation.** Il s'agit là d'une question largement discutée. Certains travaux insistent sur l'effet renforcement des pouvoirs, dans la mesure où ceux-ci se traduisent par une modification des rapports sociaux de sexe au sein de la famille ou du couple, la migration est alors synonyme d'émancipation par rapport à la famille d'origine, dans le sens où elle permet aux femmes d'accéder à la sphère publique et au travail. D'autres recherches signalent en revanche l'accentuation de la subordination féminine induite par la migration.

C'est pourquoi, dans le contexte actuel de transformations socio-économiques et politiques de ces dernières années, l'analyse des flux migratoires soulève la question de l'imbrication des systèmes de genre, de classe et de race. En lien avec la progression de l'instruction et de l'activité rémunérée des femmes des pays du nord, une partie du travail de reproduction sociale est transférée aux migrantes. En même temps, les transformations économiques et politiques des dernières décennies – les avancées du libéralisme économique, les restructurations économiques et l'affaiblissement consécutif des « États- Providence » – engendrent une demande de main-d'oeuvre féminine étrangère non qualifiée dans certains secteurs d'activité (services aux familles, enfants, personnes âgées, loisirs...). Ces bouleversements s'accompagnent d'un phénomène de dualisation de l'emploi féminin, c'est-à-dire de la progression des inégalités sociales entre les femmes elles-mêmes.

Force est de constater cependant, que le rôle du genre dans la configuration des processus migratoires est le parent pauvre de la production scientifique. À l'exception de quelques études pionnières qui évoquent la situation spécifique des migrantes (Braun, 1970), il faut attendre la dernière décennie du XXe siècle pour que les recherches portent explicitement sur les femmes dans les migrations (AMERM 1996). Ces études permettent certes de mieux connaître les conditions de migration que les femmes vivent et affrontent, mais il reste beaucoup à faire pour comprendre et montrer comment les migrations contribuent à la production de la division et de la hiérarchie des sexes, et inversement comment le genre influence les processus migratoires. En analysant cette dimension sexuée du phénomène migratoire, notre objectif est de pointer des pistes pour de futures recherches sur cette thématique.

Le but de cette réflexion est de lever le voile sur les nouvelles formes d'asservissement des femmes, à travers les cas particuliers et pour l'instant peu étudiés, du travail domestique des femmes migrantes marocaines en Espagne et du travail de sexe dans les pays du Golf.

Il s'agit en effet de phénomènes ayant pris une certaine ampleur depuis la fin des années 1990, où le Maroc, a connu une croissance sans précédent de l'émigration de ses ressortissants mais dont la caractéristique est de concerner de plus en plus des femmes, jeunes, célibataires, alphabétisées, qui émigrent à titre indépendant, vers de nouvelles destinations, à la recherche de meilleures conditions de vie.

II - La migration féminine marocaine en Europe

Les pays européens ont connu deux vagues d'immigration marocaine. La première, après la deuxième Guerre mondiale, a concerné notamment la France, la Belgique et les Pays Bas. Il s'agissait d'une migration essentiellement masculine et peu ou pas qualifiée. Les femmes suivaient dans le cadre du regroupement familial. Elles restaient pour la plupart confinées dans l'espace domestique et dépendantes de leur conjoint. On arrive aujourd'hui à la troisième génération issue de cette vague migratoire. Les petits - es fils -filles des anciens migrants marocains, sont aujourd'hui des citoyens - nes du pays d'accueil. Ainsi, en Belgique, plus de 60% de la population d'origine marocaine est naturalisée.

La deuxième phase, au milieu des années 80, doit être placée dans le contexte de crise économique au Maroc et dans celui du programme d'ajustement structurel imposés par le Fonds Monétaire International (FMI). La réduction des dépenses sociales a entraîné une forte paupérisation des catégories les plus faibles et notamment des femmes, comme en témoigne l'arrivée en Europe de femmes seules, jeunes, célibataires, alphabétisées et souvent qualifiées. Une partie de ces femmes tombent dans la clandestinité vue la difficulté d'obtenir

des permis de travail. Elles travaillent clandestinement, le plus souvent dans les services domestiques.

II-1 La mondialisation et l'internationalisation du travail reproductif

C'est à la faveur de la mondialisation que le travail reproductif a été internationalisé. En effet, la mondialisation à partir d'une perspective genre a internationalisé le travail reproductif (Carrasco 2001) ou la mondialisation du « care » (soins). Des millions de femmes des pays du sud émigrent vers certains pays du nord pour devenir des nourrices, des femmes de ménages, des aides soignantes... (Ehrenreich, Hochschil 2003)

La mondialisation du travail reproductif, étroitement liée aux mouvements de migration internationale (soins, travaux domestiques, travail de sexe), fait aujourd'hui l'objet de nombreuses recherches. L'importance de la mondialisation du « care » dans la littérature féministe sur la mondialisation est liée non seulement aux changements qu'il suscite dans le travail rémunéré des femmes, mais aussi à sa répercussion sur la prise en charge du travail domestique, ainsi qu'aux questions théoriques posées par l'émergence de différenciation au sein du groupe des femmes (Kergoat 1998).

En effet la conséquence de la mondialisation du travail reproductif est double :

- premièrement, cette extension du travail domestique – y compris par la dynamisation de la migration internationale dès le début des années 1990 – implique l'utilisation du travail des femmes pauvres par les familles de niveaux socio-économiques plus élevés. Elle permet le développement d'un modèle de délégation d'une série de soins et activités domestiques de femmes avec plus de ressources vers des femmes plus démunies. Ce « modèle de délégation » tend à se superposer, à remplacer « le modèle de la conciliation » vie professionnelle/ vie familiale pour une catégorie de femmes plus aisées et avec une activité exigeant plus d'implication dans la sphère professionnelle.

- Deuxièmement, il s'agit de la création de « chaînes globales et d'assistance » (Carrasco 2001). On se trouve aujourd'hui face à la généralisation du « care », modèle féminin du soin à autrui, à travers la propagation à l'échelle mondiale via les migrations internationales des services aux personnes, aux enfants, aux personnes âgées et aux malades. Il ne s'agit pas ici seulement d'une mercantilisation de la « disponibilité permanente » des femmes observable dans la sphère domestique , mais également d'une généralisation, dans la sphère du travail rémunéré, d'un modèle de rapport auparavant privé.

La question de la reconnaissance des qualités dites féminines pour prendre en charge les enfants, les personnes âgées, les malades..., en tant que compétence professionnelle devient une question d'actualité et est sans doute un des aspects essentiels du rapport de forces qui s'établit aujourd'hui entre les sexes et entre les classes sociales. La reconnaissance dans la sphère publique du travail réalisé par les femmes dans la sphère privée est fondamentale et la transformation du travail domestique en travail marchand peut conduire à la reconnaissance et à la rétribution de ce travail (Faser 2005). L'orientation d'un tel processus dépendra fondamentalement du rapport de forces créé par les mouvements sociaux. Mais d'ores et déjà, on peut dire que la mondialisation du « care » contribue puissamment aujourd'hui à mettre en avant, sur la scène publique, des questions jusqu'alors enfermées dans la sphère privée, voire de l'intimité.

Sur le marché du travail, les femmes migrantes sont victimes de ségrégation du genre. Elles sont contraintes à exercer un nombre limité d'occupations et se concentrent davantage soit dans le secteur domestique soit dans l'industrie du « divertissement ». Ces « emplois » les amènent à travailler dans des situations pénibles où elles restent confrontées à l'exploitation et à la violence ; où elles sont forcées d'accepter les pires conditions de travail.

Elles ont occupé dans ces emplois dits féminins où la domination masculine règne et où la docilité et l'obéissance, reconnues traditionnellement comme attributs féminins, sont requises. Isolées et sans recours ; ces travailleuses - domestiques et hôtesse - sont les premières victimes de tous les abus y compris sexuels.

La situation est encore plus compliquée pour les travailleuses domestiques clandestines. Celles-ci dépendent encore plus de leurs employeurs qui peuvent se permettre de retenir leur salaire et abuser d'elles psychologiquement et physiquement en toute impunité, sachant que les travailleuses ne rapporteront pas ces faits par crainte de poursuites judiciaires et d'expulsion.

En Europe, la généralisation du travail des femmes du pays d'accueil favorise une forte demande dans ce secteur qui est un secteur particulièrement propice pour le travail au noir.

En fait, par le type d'emplois auxquels les femmes immigrées sont le plus souvent assignées, **elles assurent la reproduction d'une division sexuelle du travail pourtant remise en cause par les revendications des femmes des pays du nord et les politiques d'égalité.** En effet, les transformations de la famille et l'accès généralisé des femmes à l'emploi conduisent à recourir à des femmes immigrées pour seconder les femmes dans leurs tâches de reproduction. A la fin des années 1990, les professions domestiques représentent un des plus gros secteurs pourvoyeur d'emploi « au noir » pour les migrantes. Le nombre d'employées de maison en Europe était ainsi évalué à plus d'un million de personnes, dont la majorité était en situation illégale.

En général, ce secteur connaît une double segmentation sur la base du sexe et de la nationalité, puisqu'il concerne presque exclusivement des femmes et le type de poste occupé diffère selon la nationalité. En Belgique par exemple, les femmes en provenance des pays de l'Est sont majoritairement des domestiques externes, alors que les Africaines (dont une bonne partie est maghrébine), les Philippines et les Sud-américaines, occupent des postes de domestiques internes. Il existe des différences en termes de salaires et de conditions de travail entre ces deux catégories. En effet, les salaires payés aux femmes de ménage externes ou sans papiers ne sont pas nécessairement inférieurs à ceux des autochtones, ce qui n'est pas le cas des domestiques internes, victimes d'une grande exploitation en terme de bas salaire, d'horaires et des charges de travail beaucoup plus lourdes que les domestiques externes. Elles courent également le risque d'être plus confrontées à des violences physiques, voire à des abus sexuels que les domestiques externes. Il existe donc une véritable ethnicisation du marché du travail domestique, à travers une vision assez culturaliste des aptitudes aux différentes tâches. Ainsi, des femmes seraient plus aptes pour certains travaux que d'autres, en raison de leur nationalité associée à une « culture d'origine ». On voit alors apparaître une véritable préférence ethnique pour certains travaux, qui peut d'ailleurs s'auto-alimenter : le recrutement fonctionnant en grande partie par le bouche à oreille, cela favorise l'entrée dans les mêmes secteurs de travailleurs de la même nationalité.

L'assignation à la marge, qui est souvent faite aux femmes migrantes, fait penser qu'on n'est accepté que si l'on reste dans certaines activités mettant en scène le statut d'infériorité assigné par les membres du groupe majoritaire autochtone. Le travail domestique est ainsi un secteur d'emploi spécifique, puisqu'il met en place un système d'exploitation extrêmement fort en raison des rapports personnels qui ont lieu entre employeurs et employées, où l'employeur attend en fait beaucoup plus que du travail. Des enquêtes (Rollins 1990) ont montré que la compétence des employées n'est pas le critère principal recherché par les employeurs, ceux-ci mentionnent beaucoup plus l'importance des traits de caractère : docilité, gentillesse, tendresse, politesse... Ce qui veut dire que la domestique est perçue comme le prolongement

ou le substitut de la femme au foyer. Cette substitution permet de comprendre pourquoi les femmes ont tendance à considérer que le travail domestique correspond à une activité plus informelle que les autres professions.

Le processus de mondialisation a ainsi accéléré la tendance à une externalisation croissante des activités domestiques. On assiste, en Europe (France, Belgique, Espagne, Italie...) à une forte augmentation des emplois de domesticité, avec l'incitation des politiques publiques au développement des « emplois de proximité » et « des emplois familiaux ».

Compte tenu de la proximité géographique de l'Espagne, ce secteur exerce un attrait particulier sur les femmes marocaines. Dans quelles conditions travaillent-elles ? Quelles discriminations subissent-elles ? Quelle exploitation vivent-elles ? Quelles stratégies adoptent-elles ?

C'est l'analyse de ce secteur d'activité qui nous permettra de répondre à l'ensemble de ces interrogations.

II - 2 le travail domestique des femmes marocaines en Espagne : solidarité ou asservissement ?

Au niveau de la recherche, la tradition scientifique sur l'immigration en Espagne remonte à deux décennies à peine, époque où a été élaborée la première loi sur les étrangers (1985), coïncidant avec l'entrée de l'Espagne dans l'Union européenne. Dans ce domaine d'études, comme dans d'autres analyses des phénomènes sociaux, l'attention portée au rôle des femmes et aux inégalités entre les sexes est restée en marge de la majorité de la production théorique développée jusqu'à présent. Le peu d'intérêt porté au genre n'est pas une exclusivité propre au contexte espagnol. Comme le démontre la bibliographie internationale, les processus migratoires ont été traditionnellement expliqués sous un angle strictement économique, en termes de travailleurs masculins. Ce n'est que plus récemment, à la lumière de preuves statistiques, en raison du développement des travaux de recherche selon le sexe dans différentes disciplines, que l'immigration féminine en Espagne a commencé à peser de manière significative au niveau scientifique et social. Dans l'histoire de la recherche sur les migrations en Espagne, la dimension des inégalités entre les sexes a été, dans la plupart des cas, éludée. Dans d'autres cas, elle n'a été entendue que sous l'angle central et exclusif des femmes, celles-ci devenant des objets d'étude des processus migratoires en marge du contexte plus large où se font et se défont les relations sociales entre les hommes et les femmes.

Tenant compte de ce constat, nous proposons ici une analyse dans une perspective genre du travail domestique des femmes marocaines en Espagne.

Les premiers travaux sur l'immigration étrangère non communautaire en Espagne sont apparus à la fin des années quatre-vingt parallèlement à l'adoption de la Loi Organique 7/1985 sur les Droits et Libertés des Étrangers en Espagne et suite à la soudaine attention portée au phénomène migratoire en Espagne. Avec l'élaboration de cette loi et l'entrée de l'Espagne dans l'Union européenne, les décisions adoptées par les gouvernements successifs concernant les ressortissants étrangers ont clairement coïncidé avec les mesures prises dans le cadre européen (Collectif IOÉ, 1999). L'importance "relative" prise par la thématique de l'immigration non communautaire pendant toutes ces années est due, fondamentalement, à l'intérêt de l'État à définir une législation de contrôle et de limitation des flux migratoires à destination de l'Espagne, porte d'entrée de l'Union européenne. À compter de ce jour, l'immigration est devenue un problème de "sécurité" –accompagné de mesures policières et de contrôles des flux– les citoyens des pays du Sud, à destination de l'Europe, étant assimilés à un "problème" et à une "menace". À la fin des années quatre-vingt, le manque de cohérence de la loi de 1985 commence à se manifester, ainsi que ses contradictions internes et

l'absence de coordination entre les différentes administrations : centrale, locale et des communautés autonomes. Face à cet état de fait et à ses conséquences, on commence alors à prendre conscience, tant au niveau des différentes administrations qu'à celui des acteurs sociaux, de la nécessité de mettre en oeuvre de nouvelles politiques d'immigration facilitant l'intégration sociale dans la société espagnole. C'est ainsi qu'a débuté, à la fin des années quatre-vingt, une étape dominée par la pression sociale de divers interlocuteurs sociaux et dont la caractéristique a été de vouloir réaliser de fait l'égalité des droits entre les populations étrangère et nationale. Parallèlement, s'est ouvert, en 1990, un débat parlementaire qui a abouti à la définition d'une série de mesures représentant les objectifs et les activités à développer au cours des années suivantes et qui allaient figurer dans le document, intitulé « *Situation des étrangers en Espagne. Les grandes lignes de la politique espagnole relative aux étrangers* ». Il convient de souligner ici l'Opération Exceptionnelle de Régularisation (Conseil des Ministres du 7 juin 1991) qui fut menée à bien de 1991 à 1992, car les résultats, qui en ont découlé, sont à la base de la reconnaissance et de l'acceptation du fait que le pays soit davantage devenu un centre d'attraction de flux étrangers qu'un pays d'émigration.

C'est sans doute à cet instant que l'on prend conscience pour la première fois de la présence de l'immigration féminine en Espagne. Avant cette régularisation, l'immigration féminine se caractérisait par son invisibilité. En effet, la plus grande partie de cette population provenant de pays de l'Union européenne, il se créait alors une image – tant dans les médias que dans les études en général – d'«étrangères touristes, rentières, ne travaillant pas ou accompagnant leurs maris» et non d'«immigrantes, de travailleuses». Plus tard, cette régularisation a permis de mettre en lumière une population immigrée importante, d'origine principalement africaine et intégrée au marché du travail dans le secteur des services domestiques. En 1992, les femmes immigrées représentaient 47% de la population étrangère. C'est dans ce contexte – dans le cadre duquel les données statistiques fournies par l'administration constataient une présence «significative» d'immigrées non communautaires dans plusieurs localités espagnoles – que sont apparues des études sur les femmes immigrées. Il s'agissait d'études statistiques qui, par le biais de méthodes quantitatives, décrivaient une typologie de la «femme immigrée non communautaire» travailleuse. Les questions auxquelles ces travaux cherchaient à répondre étaient essentiellement les suivantes : d'où viennent-elles ? Combien sont-elles ? Où vivent-elles ? Quel est leur profession ? Quelles sont leurs conditions de travail ? Quel type de relations entretiennent-elles avec les institutions espagnoles ? Avec la société espagnole mais aussi avec les femmes de leur propre nationalité d'origine ? La plupart des recherches effectuées au cours de cette première étape ont été le fait d'institutions et d'organismes sociaux dirigeant leurs interventions vers ces groupes, leurs motivations consistant à connaître le profil de la population immigrée, à définir ses besoins afin de planifier des propositions d'intervention.

Les travaux du Collectif IOÉ (1987) et Izquierdo (1992), réalisés dans une perspective sociodémographique, ont joué un rôle pionnier en abordant, au cours de ces années, la question de l'immigration féminine. Autre exemple de ce type de travaux, celui effectué par la Fondation CIPIE, publié en 1991, et qui décrit les caractéristiques sociodémographiques des femmes originaires de pays non communautaires sur le territoire national. Les thèmes les plus saillants de cette étude concernent des aspects comme le lieu d'origine des immigrées, le contexte de leur installation, l'état civil, le niveau d'études ainsi que des questions liées à leur situation professionnelle. Dans le même esprit, s'inscrit l'étude réalisée par Pumares (1993) dans la Communauté Autonome de Madrid. D'autres travaux, tel celui effectué par l'Association des Droits de l'Homme de Cadix en 1996, décrivent la population immigrée vivant dans ce contexte à partir de données fournies par les administrations centrales. L'étude

réalisée par SOS Racisme (1997) sur les immigrées en Navarre, réunit les données quantitatives ainsi que les aspects qualitatifs au sujet des “expériences et des vécus subjectifs”. Dans ces cas précis, l’objectif fondamental est de “sauver les femmes de l’invisibilité dans laquelle elles se trouvent” afin de “reformuler et de reconstruire de nouveaux modèles de femmes immigrées”. Le travail de Troyano (1994), mené dans la Province de Malaga, se propose également de connaître le profil sociologique de l’immigration à Malaga en se concentrant sur l’analyse des données relatives à la population des femmes d’origine maghrébine. En ce qui concerne le groupe d’origine marocaine, les études, réalisées par Lopez (1993) et par Vidal (1993), décrivent le profil sociodémographique de ce groupe dans les villes d’implantation. Ces premiers travaux, comme l’affirme Aubarell (2000), ont répondu à la “nécessité de constater la réalité statistique” à partir des résultats émanant du processus de régularisation. Il s’agissait ainsi de rendre compte de la question du genre et de la situation familiale de la population immigrée dans les études sociodémographiques. C’était une manière de “comptabiliser les femmes en termes de *stock*”, de sorte que le genre apparaisse comme une variable supplémentaire, au même titre que l’âge, l’état civil ou le niveau d’études. Mais ces études ont souffert d’un vide théorique qui analyserait le phénomène migratoire dans une perspective de genre (Jimenez, 1999). Actuellement, des recherches sociodémographiques se poursuivent, centrées sur le profil des femmes immigrées en Espagne. Ces recherches s’avérant être une base d’études à caractère sociologique et anthropologique, elles permettent d’approfondir l’hétérogénéité du groupe migrant ainsi que l’analyse des trajectoires professionnelles et des problématiques sociales de la population féminine dans les sociétés d’accueil.

Au début des années 2000, un changement dans la façon d’aborder la thématique de l’immigration féminine en Espagne est adopté. Une avancée importante réside dans le nombre d’études réalisées qui adoptent une méthode qualitative. L’intérêt fondamental a été d’approfondir la situation de la population féminine en tant que travailleuses. Le modèle théorique adopté correspond, dans la littérature scientifique internationale, à une approche marxiste. Développée dans les années soixante-dix, cette analyse considère que les facteurs de type macro social ont une incidence directe sur les conditions économiques qui maintiennent les femmes immigrées dans une situation désavantageuse par rapport aux hommes dans les sociétés d’accueil. Les travaux connus à ce stade ont répondu à deux lignes fondamentales : d’un côté, ceux centrés sur l’analyse de la situation professionnelle et de subordination dans laquelle se trouvent les immigrées dans les sociétés d’accueil. De l’autre, ceux dont l’objectif fondamental était de mettre en évidence la diversité inter et intra culturelle existant entre des femmes appartenant à des groupes d’origines diverses. Tous ont pour point de départ un dénominateur commun : la subordination des femmes immigrées, conséquence de la triple interaction qui se produit entre différents processus d’inégalité : **comme femmes, comme immigrées et du fait de leur appartenance à une classe sociale défavorisée**. Ces travaux ont réussi à dépasser l’invisibilité subie par les femmes en général dans les études précédentes. Les femmes immigrées y sont considérées comme des acteurs sociaux participant aux processus migratoires de travail.

Seulement comme l’a montré la production scientifique internationale des années soixante-dix, ce traitement de la question féminine n’a pas signifié l’analyse de leur subordination en termes de genre mais la réduction de l’oppression des femmes du fait de leur appartenance à une classe travailleuse défavorisée. Aspect qu’il s’agira de dépasser dans un grand nombre d’études traitant de la diversité des groupes et des expériences migratoires des femmes dans les sociétés d’accueil. Le fait de considérer la femme immigrée comme un problème prend comme point de référence l’analyse des conditions structurelles qui sont, d’après les auteurs,

celles qui provoquent et maintiennent les immigrées dans une situation de subordination et de marginalisation tant sur le marché du travail que pour l'accès aux aides sociales. Le travail mené par Carlota Solé a été une des premières études analysant et comparant la situation de travail et l'intégration socioculturelle de trois groupes de femmes : maghrébines, africaines et asiatiques, elle affirme :

“Les immigrées originaires du Tiers-Monde, de races et de cultures différentes, doivent affronter l’oppression raciste en plus de celle liée à leur classe sociale ou sexuelle. Ces trois dimensions de l’oppression mettent les immigrées dans une position d’extrême subordination à l’intérieur des relations de pouvoir au sein d’une société. Bien évidemment, il faut différencier les conditions de travail et de vie de plusieurs groupes de femmes issues de pays aux situations économiques et traditions culturelles différentes, afin de concrétiser, dans chaque cas, les formes de discrimination et de marginalisation à affronter”. (Solé, 1994).

L'étude du marché du travail, de même que la segmentation par genre, s'est avérée être un des domaines d'analyse les plus féconds. On y privilégie la relation qui s'établit entre les immigrées et le marché du travail dans lequel elles sont insérées : secteurs d'activité liés à l'économie clandestine, emplois précaires et mal payés comme, par exemple, les travaux domestiques ou l'aide et l'assistance aux malades et aux personnes âgées. Tout en mettant l'accent sur la relation des immigrées non communautaires avec le travail salarié, il convient de souligner le rôle actif qui, d'après ces études, est attribué aux femmes dans le cadre des processus migratoires, et qui leur avait été nié par le passé puisqu'on ne les considérait que comme de simples accompagnatrices de leurs maris. Dès lors, les migrations ne seront plus perçues comme le résultat d'une décision individuelle prise par les émigrants ; elles répondent aujourd'hui à un ensemble de facteurs d'ordre économique, historique et politique qui relie les deux sociétés : celle d'origine et celle de destination (Portes et Böröcz, 1992). En ce sens, il est important pour la recherche sur l'immigration féminine d'analyser les offres du marché du travail dans les sociétés d'accueil, ainsi que les transformations qui s'opèrent entre la position qu'elles avaient dans la société de départ et celle qu'elles ont dorénavant dans la société d'accueil. Dans le contexte espagnol, l'élément décisif ayant marqué ce type d'études s'est avéré être l'importance accordée aux immigrées employées et qui a été définie par la politique de “quotas” comme l'une des grandes lignes de la politique relative aux étrangers. Selon cette procédure, le gouvernement espagnol définit, dès 1993, les mécanismes économiques d'attraction des travailleurs - travailleuses étrangers -étrangères vers l'Espagne. De façon générale, ce processus concentre la majorité des offres d'emploi, essentiellement dans le secteur des services (dont environ 75% concernent le service domestique) et de l'agriculture. Dans ce cadre, la demande de travailleuses étrangères émanant du marché du travail espagnol a permis de mettre en évidence leur présence mais aussi leur rôle important dans les processus migratoires. Les femmes ne sont donc plus de simples accompagnatrices de leurs maris. Ce sont même elles, qui, souvent, fournissent l'apport économique principal pour l'entretien du groupe familial tout entier, moyennant l'envoi d'une partie de leur salaire au pays d'origine ou encore en facilitant le regroupement familial dans la société d'accueil (Pajares, 1998).

Les différentes études ont souligné le fait que le genre, comme l'ethnicité ou la classe sociale ne sont pas neutres dans le cadre de la division sociale du travail et s'avèrent au contraire être aussi bien la cause que la conséquence de la construction de différences sexuelles, sociales et culturelles.

Plusieurs auteurs ont signalé l'existence de poches de travail en Espagne où le statut lié au sexe, à la classe sociale, aux stéréotypes culturels et à la qualité d'étranger (Gregorio et Ramirez, 2004) a entraîné et reproduit la triple subordination liée au sexe, à la classe sociale et à l'ethnie que subissent les femmes immigrées.

A ce niveau, il est nécessaire d'expliquer comment le racisme et le sexisme font partie intégrante du système capitaliste, prêt à obtenir des bénéfices au travers de la configuration d'une "**force de travail ethnicisée mais productive**". En ce sens, la demande de main d'œuvre féminine, surtout dans le cadre du service domestique, n'a pas seulement permis aux femmes d'avoir davantage de possibilités de trouver du travail et de légaliser ainsi leur situation dans le pays d'accueil, mais a également entraîné leur claustration dans un secteur secondaire qui les maintient dans une situation de marginalisation et/ou même d'exclusion, indépendamment de leur formation ou de leur qualification formelle (Herranz, 1998).

III- La migration féminine marocaine vers les pays arabes : du travail domestique à l'esclavage sexuel

A l'occasion du 23 août, Journée internationale de lutte contre l'esclavage et son abolition, la communauté internationale a souligné que l'esclavage persiste et se développe sous de nouvelles formes : travail forcé, prostitution, travail dans des conditions pénibles et inhumaines, trafic d'êtres humains...

Selon les chiffres fournis par les Nations Unies, au cours des dix dernières années, plus de trente millions de personnes ont fait l'objet de ce trafic à travers le monde. Parmi elles, environ dix millions sont des filles âgées de 5 à 15 ans, vendues pour le travail ou pour la prostitution forcée. Du fait de l'expansion du sida, la demande pour des filles mineures n'a pas cessé d'augmenter.

L'Asie constitue l'épicentre de ce trafic mondial. On estime qu'en Inde, 200 000 femmes népalaises seraient victimes de ce commerce illégal, avec un flux moyen de 5 000 à 7 000 femmes par an. Au moins 20 % d'entre elles sont des jeunes filles, âgées de moins de 16 ans. Sur une estimation de 2,3 millions de femmes indiennes victimes de la prostitution, au moins un quart sont des mineures qui proviennent du Népal et du Bangladesh. En Inde, il existe plus de 1 000 "quartiers de prostituées internationalement connus sous l'appellation "red-light districts".

La Thaïlande est également la destination de quelque 20 à 30 000 femmes birmanes victimes de promesses mensongères d'emplois. Le nombre de maisons closes en Thaïlande est d'environ 80 000, la majorité des femmes « prostituées » est étrangère, venant de Birmanie, de Chine du sud, du Laos, du Cambodge, du Vietnam et d'autres pays, situés en Europe de l'Est, en Afrique ou en Amérique Latine. En 2006, on estimait à plus de deux millions le nombre de femmes de nationalité étrangère victimes de ce trafic en Thaïlande.

Le trafic d'êtres humains est la forme moderne la plus odieuse de l'esclavage. Dans beaucoup de régions du monde, ce crime est devenu une des activités les plus lucratives, les jeunes femmes et les filles mineures en sont les premières victimes. Les rouages du trafic d'êtres humains sont étendus et complexes. Toutes sortes de méthodes sont utilisées pour tromper les victimes comme l'enlèvement, les menaces, l'utilisation de drogues, les promesses mensongères d'emplois lucratifs, les faux mariages et autres formes de tromperie et de séduction. Avec la mondialisation et le changement rapide des marchés, de nouvelles formes de commerce de femmes et de nouveaux lieux se développent. Il en résulte que ce trafic d'êtres humains est devenu une activité contrôlée par les réseaux internationaux de mafias.

Dans le cadre des migrations à destination des pays du Golf, les femmes marocaines sont victimes de ce trafic. Sans doute, elles se retrouvent également en Europe, mais leur condition dans l'espace géographique et culturel arabo – musulman nous interpelle davantage en raison essentiellement de l'institution de la Kafala et des attributions du Kafil, institution qui, à l'origine, était sensée constituer un système de protection pour l'étranger (ère), mais qui, détournée de son objectif, a vite dérapé pour réduire l'immigré - ée au statut d'esclave. En effet, de nombreuses femmes marocaines trompées se retrouvent dans la prostitution ou dans d'autres activités liées au sexe, que ce soit dans les industries de loisirs, de tourisme, ou de l'hôtellerie. Les travaux sur cette question, très sensible au Maroc, et considérée par ailleurs comme tabou, sont rares. Seule l'enquête, réalisée par M.Khachani (2007), nous renseigne sur cet aspect caché de la migration féminine marocaine dans les pays du Golf.

Le Maroc semble servir de lieu d'approvisionnement pour les pays du Golf. Pourquoi les femmes et les filles marocaines sont-elles si vulnérables ? La vulnérabilité des femmes et des filles au Maroc est sans doute le résultat des disparités socio-économiques, des inégalités, des discriminations, de la pauvreté et des violences subies par les femmes dans tous les espaces. Sans liberté de choix et de possibilité d'une vie digne, les femmes et les filles sont faciles à tromper et à exploiter.

Le profil type des femmes marocaines victimes de ce trafic est pratiquement le même dans tous les pays. Elles sont pauvres, peu éduquées et issues souvent du milieu péri- urbain. Le facteur principal qui explique la vulnérabilité de ces femmes est la détresse économique dans laquelle vivent leurs familles. Le besoin d'améliorer la situation socio-économique de leur famille accule des milliers de femmes marocaines à émigrer à destination des pays du Golf. La fermeture des frontières en Europe, l'appartenance à la sphère culturelle arabo musulmane, (langue, religion, traditions...) les opportunités d'emploi (travaux domestiques, coiffure, nursing, hôtellerie ...) constituent les principaux facteurs d'appel.

La description du travail telle qu'elle est mentionnée dans les contrats signés avec les trafiquants est en fait très vague et trompeuse. Les candidates à l'émigration, qui paient le prix fort, souvent entre 2000 à 5000 \$, ne savent pas qu'elles vont servir dans l'industrie du sexe.

Très souvent, comme le rapportent les enquêtes réalisées par M.Khachani, dont des extraits ont été publiés dans le dossier spécial de Telquel sur « Esclavage sexuel » (Mai 2007), des centaines de femmes marocaines, parties travailler dans les pays du Golf comme coiffeuses, hôtesses, nurses, cuisinières... se retrouvent séquestrées, battues et forcées à se prostituer. Cherchant à s'évader, certaines sont emprisonnées ou même assassinées. Les consulats marocains sont souvent confrontés à des situations très complexes de trafic et d'esclavage sexuel.

Ainsi, durant ces dix dernières années, les femmes marocaines ont répondu à cette demande croissante et apparemment universelle d'esclavage sexuel.

Cependant, il serait trop simpliste de croire que seules les nécessités économiques conduisent à ce genre de trafic d'êtres humains. En réalité, ce commerce est lié à la mondialisation, au consumérisme, à l'économie de libre-échange, à une situation de crise économique et sociale des pays d'envoi, et aux migrations qui en résultent. Dans de telles situations de détresse, les femmes et les jeunes filles peuvent facilement devenir la proie des trafiquants.

Les femmes marocaines migrantes dans les pays du Golf font l'objet de discriminations, elles se trouvent en dehors du système de protection sociale et légale de leur pays. Leur passeport et autres documents officiels sont confisqués et leur situation devient précaire car elles ne peuvent bénéficier de la protection juridique du pays dans lequel elles se trouvent. Dans le

travail domestique, elles sont exploitées et à la merci de n'importe quel homme de la famille, voir même de jeunes adolescents. Dans le travail sexuel, elles sont surexploitées et victimes de toutes les violences.

La situation juridique dans laquelle elles vivent dans les pays du Golf rappelle indéniablement le statut d'esclave en raison de l'institution de la Kafala qui régleme les rapports des étrangers avec les kafils ou les tuteurs.

En effet, dans les pays du Golf, pour s'installer et travailler tout étranger-ère même ressortissant-te d'un pays arabe, doit avoir un kafil, un tuteur qui sert d'interface entre la société d'accueil et lui/elle et le-la protège juridiquement. Cette institution s'applique autant aux hommes qu'aux femmes. La tutelle ou Kafala peut être exercée par une personne physique ou morale. Tout citoyen du Golf désirant accueillir de la main d'œuvre étrangère doit déposer une demande d'autorisation au ministère de l'intérieur de son pays, pour lui délivrer un visa de travail (M. Khachani .2007).

L'institution de la Kafala est fondée sur une conception tribale, tout étranger - ère est par essence de passage, il ne peut jouir et exercer les mêmes droits que les nationaux, il ne peut acquérir des biens en son nom ou bénéficier des mêmes avantages que les nationaux. Il est admis uniquement pour le travail. La non reconnaissance des droits aux migrants est un fait « normal » dans les pays du Golf. C'est pourquoi les attributions du Kafil sont exorbitantes, ne se faisant l'objet d'aucun contrôle, il se permet tous les abus à l'encontre de « ses protégés », notamment lorsqu'il s'agit de femmes immigrées. Le risque d'être exploitées dans les activités de sexe, par ailleurs les très lucratives, est certainement très grand.

Pour échapper à l'exploitation sexuelle et à l'harcèlement des proxénètes (Kafil), de nombreuses femmes marocaines acceptent le statut d'épouse temporaire ou mariage de plaisir Zawaj Al Moutaa. Seulement, derrière cette façade de mariage, se cachent également d'autres formes de violences et d'autres rapports d'esclavage.

Le trafic des femmes est souvent perçu comme un simple problème moral, en rejeter la responsabilité sur les victimes est la manière habituelle dont on aborde cette question. Il est important de souligner que le terme "trafic" se rapporte par définition à une action où l'on utilise la force physique ou la tromperie et où les responsables sont nombreux. La victime exige la compréhension plus que la stigmatisation. La question à poser n'est pas : "Qui est l'objet du trafic et pourquoi ?", mais plutôt : "A qui profite ce trafic sexuel ? Il faut remonter la filière du trafiquant plutôt que de décrire de façon sensationnelle le sort de la victime. Les chercheurs - es doivent déplacer l'attention portée aux femmes vers les trafiquants, les réseaux ; leurs manières d'opérer, le rôle des agences de contrôle social, la responsabilité des Etats...

L'exploitation et les profits du trafic d'êtres humains alimentent une économie mondialisée. L'exploitation des femmes et des filles dans ce commerce mondial est une violation des droits humains et, si elle n'est pas saisie et analysée sous cet angle, ce sont les trafiquants qui resteront libres et impunis. Ce commerce viole de manière systématique tous les droits humains fondamentaux : le droit à la vie et à la dignité, le droit à la santé, à la liberté et à la sécurité des personnes, le droit à ne pas subir de torture, de violence, de cruauté ou de traitement dégradant, leur droit à l'éducation, le droit au travail...

Les complexités du trafic d'êtres humains ne peuvent se réduire à de simples lois juridiques, à des mesures sociales : la construction de "foyers refuges", ou la "réinsertion" des victimes, étant le produit des inégalités criantes qui mettent en route, chaque heure des milliers de femmes et d'hommes à la recherche de meilleures conditions de vie, il est nécessaire de connaître les causes et de les analyser pour agir. La cause principale est certainement, aggravée par la mondialisation et comme l'a si bien affirmé, Alfred Sauvy : si la richesse ne

se déplace pas vers les pays pauvres, les démunies iront la chercher là où elle se trouve. Quand des femmes et des hommes sont obligés d'émigrer pour gagner leur vie, la solution n'est pas de les empêcher, eu égard à la liberté de circulation des personnes, mais de garantir leur dignité et leur sécurité en tant qu'êtres humains et de combattre leur asservissement, leur exploitation et leur esclavage.

Cela fait déjà trente ans qu'un mouvement international de femmes et d'hommes s'est développé et qu'il a permis aux femmes de faire valoir certains droits. Il est toutefois regrettable de constater que pendant ce temps, le commerce du sexe s'est accru de manière considérable jusqu'à devenir une puissante industrie mondiale, il est à l'origine de l'asservissement des femmes et de leur exploitation, en toute impunité. Sans doute, ces nouvelles formes d'esclavage nient les droits acquis par les femmes, nient leur dignité en tant qu'êtres humains, et confortent la division sexuelle du travail basée sur le genre.

CONCLUSION

Nous pouvons conclure que la production théorique dans le domaine des migrations et de l'étude par sexe n'en est encore qu'à ses prémices en Afrique. Il convient de signaler que l'introduction de la dimension du genre dans les travaux relatifs aux migrations ne se résume pas à apporter des données supplémentaires sur ce sujet mais elle oblige à "repenser la totalité du modèle de l'immigration. La position défavorisée des femmes immigrées marocaines dans les sociétés d'accueil, que ce soit en Europe ou dans les pays du Golf, répond à l'interaction sexe - appartenance sociale – origine ethnique. En ce sens, il est important d'analyser la structure du marché du travail, largement fractionnée et informelle, qui caractérise les pays d'accueil, puisque ces derniers attirent une main-d'oeuvre divisée en fonction du genre.

Mais il est également intéressant d'analyser les structures patriarcales des pays d'origine et la façon inégale dont les changements politiques et les conditions économiques et sociales influent sur les hommes et femmes, dans la mesure où ceux-ci poussent les femmes à définir leurs projets migratoires sous une forme différente de celle des hommes. Etant donné la complexité du phénomène migratoire ainsi que ses répercussions sur plusieurs domaines de la réalité sociale (travail, éducation, rapports sociaux...), il s'avère nécessaire de développer des études de cas qui s'interrogent sur les différentes situations dans lesquelles évoluent les immigrés, hommes et femmes, ainsi que l'effet et la portée que les mouvements migratoires ont ou n'ont pas sur les relations entre les sexes,

Références bibliographiques

Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), 1996, *Femmes et migration*.

Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), 1999, *Migration clandestine*.

Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), 2001, *La mobilité des compétences*.

Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), 2003, *Migration et citoyenneté*.

Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), 2005, *La question migratoire dans les relations euro-maghrébines*

Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), 2006, *Impacts de la migration sur la société marocaine*.

Body-Gendrot Bentchicou N., 1997, *Femmes de l'immigration au quotidien*, Paris : Éditions L'Harmattan.

Bisilliat J. (dir.), 1996, *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris : Éditions Karthala, 410P.

S., Ma Mung E., & Hodeir C., 1992, 'Entrepreneurs entre deux mondes. Les créations d'entreprises par les étrangers: France, Europe, Amérique du Nord', *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 8, n°1, 205 p.

Borrel C., Boëldieu J., 2001, 'De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail', *Insee*, n°791, juillet,

Bouly De Lesdain S., 1999, *Femmes camerounaises en région parisienne. Trajectoires dans la ville*, Paris : Éditions L'Harmattan, 1999, 241 p.

Bourg D., 1997, 'Travail social et intégration des jeunes filles issues de l'immigration maghrébine', *Interculturel et travail social*, avril.

Calogirou C., 1991, 'De l'insertion sociale des enfants à l'insertion professionnelle des femmes', *Migrants-formation*, mars, n°84, pp. 171-176.

Costa-Lascoux J, 1981, 'Les oubliés de la politique française de l'immigration : les femmes immigrées et les enfants d'immigrés', *Hommes et terres du Nord : Migrations internes et externes en Europe occidentale*. Colloque international, Lille : Institut de Géographie, pp. 571-591.

Delcroix C., 1996, 'Les médiatrices socioculturelles au sein du développement local et urbain. Villes, sciences sociales, professions', *Espaces et sociétés*, n°84-85, pp. 153-175.

Des Femmes Immigrées Parlent N T, Paris : Éditions L'Harmattan - Cetim, 1977.

Donato, Katharine M. et al., 2006, 'A Glass Half Full ? Gender in Migration Studies.' *International Migration Review. Special Issue : Gender and Migration Revisited*, 40, 2-26.

Dumon W. A., 1981, 'La situation de la travailleuse migrante', *Hommes et migrations documents*, n°1012, pp. 7-24.

Fibbi, R, 1995, « La condition des femmes étrangères en Suisse ». In *Les femmes dans la migration : la situation de la femme migrante en Suisse* (pp. 26-55). Luzern : Commission catholique suisse pour les migrants.

Fibbi, R et Philip E. Ogden (1989). « Bilan des recherches sur les migrations en Suisse et au Royaume-Uni. » *Revue européenne des Migrations internationales*, 5 (3), 148-162.

Hersant, Madeleine et Claude Zaidman (Éd.) (2003). *Genre, Travail et Migrations en Europe*. Paris : Cedref.

Gaspard F., "De l'invisibilité des migrantes et de leurs filles à leur instrumentalisation", *Migrants-formation*, 1996, n°105, pp. 15-30.

Goldberg-Salinas A., "Femmes en migrations. Une réflexion sur l'état de la question en France", *Migrants-formation*, juin 1996, n°105, pp. 31-44.

Institut National De La Statistique Et Des Études Économiques (Insee), *Les femmes*, Paris, Insee, 2005, 1 IRFED EUROPE, *Femmes immigrées et création d'entreprise*, Paris, Irfed Europe

Khachani. M : *Les marocains d'ailleurs*, Publication AMERM. 2004
La migration subsaharienne, Publication Dar Al Kalam. 2006
Les femmes immigrées marocaines dans les pays du Golf , Publication Fondation Hassa II pour les RME, 2007.

Lebon A., *Migrations et nationalité en France en 1998*, Paris, La Documentation française, 1999.

Lebon A., "La composante féminine de la population étrangère. Quelques données de cadrage", *Migrants-formation*, juin 1996, n°105, pp. 6-14.

Lebon A., Et Al., *Femmes dans l'immigration*, Paris, CNDP, 1996, 196 p.

Mahiou I., Poggi D. (dir.), *Femmes et insertion dans les quartiers en développement social. Étude bilan. 1982-1989*, Paris, La documentation française, 1990, 139 p.

Mozere L., *Petits métiers urbains au féminin ou comment échapper à la précarisation ?* *Migrations Etudes*, Septembre – octobre 2001, n°101, 8p.

Nicollet A., *Femmes d'Afrique noire en France : la vie part a g é e*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992.

Noiriel G., "L'histoire des femmes immigrées", in Groupement de Recherches, d'Échanges et de Communication (Grec), *Femmes immigrées. Quelles chances pour quelles insertions sociales et professionnelles?* Rencontre-débat du 13 décembre 1990, Vincennes, Grec, 1991, pp. 11-19.

Organisation De Coopération Et De Développement Économiques (OCDE), *L'intégration des femmes dans l'économie*, Paris, OCDE, 1985.

Oso Casas Laura (2005). « Femmes, actrices des mouvements migratoires ». In Christine Verschuur et Fenneke Reysoo (Ed), *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations* (pp. 35-54). Genève : L'Harmattan (coll. *Cahiers genre et développement*).

Paperman P., "Quelques remarques sur la construction d'une "pathologie sociale" : le travail des femmes immigrées", *Migrants formation*, 1983, n°54, pp. 58-64.

Payeur G., "Les femmes immigrantes: un potentiel à découvrir, une ressource à développer", in *Actes du Colloque National de la Régionalisation de l'Immigration au Québec*, Hull, Université du Québec, Secrétariat Régional de la concertation de l'Outaouais, 1991, pp. 236-250.

Pierrot L., *Interactions sociales et procédures cognitives de production de sens: le travail pour les femmes immigrées*, Université de Provence, 1983.

Poiret C., *Familles africaines en France: ethnicisation, ségrégation et communalisation*, Paris, Ciemi, Éditions L'Harmattan, 1996.

Prodolliet Simone (1995). « Des femmes étrangères – des femmes étrangères ? Réflexions au sujet de la situation des femmes migrantes en Suisse ». In *Les femmes dans la migration: la situation de la femme migrante en Suisse* (pp. 3-25). Luzern: Commission catholique suisse pour les migrants.

Quiminal C., "L'autre immigration. Initiative associative des femmes africaines", *Migrants-formation*, juin 1996, n°105, pp. 130-148.

Rogerat C., *Femmes, trajectoires d'emploi. Le choc des logiques sociales et le poids du marché du travail*, Vincennes, Groupement de recherches, d'échanges et de communication (Grec), 1994, 121 p.

Salom G., "Les femmes immigrées turques", in *Groupement de Recherches d'Échanges et de Communication (Grec), Femmes immigrées. Quelles chances pour quelles insertions sociales et professionnelles? Rencontre-débat du 13 décembre 1990*, Vincennes, Grec, 1991, pp. 29-31.

Taboada L., Levy F., *Femmes et immigrées: l'insertion des femmes immigrées en France*, Paris, La documentation française, 1979.

Tarrius Alain (2002). *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*. Paris : Balland.

Thave S. "L'emploi des immigrés en 1999" *Insee Première*, n°717, Paris, Insee, mai 2000.

Viprey M., Deroche L., *Conditions d'accès à l'entreprise des jeunes étrangers ou d'origine étrangère : nature des résistances*, *Migrations Etudes*, n°101, Mai-juin-juillet

Zaidman Claude (Éd.) (2000). *Femmes en migration. Aperçus de recherche*. Paris, Cedref.

pAguelo Alvarez, "Consideraciones urgentes sobre la ley orgánica 4/2000, en su redacción dada por la ley orgánica 8/2000 de 22 de diciembre", in *Ley de extranjería*, Saragosse, lex nova, 2001, pp. 69-125.

Aja, *La nueva regulación de la inmigración en España*, Institut de Droit Public, Tirant lo Blanch, 2000.

Angeles Ramirez, *Migraciones, género e Islam. Mujeres marroquíes en España*, Madrid, Agence Espagnole de Coopération Internationale, 1998.

Anon, "El test de la inclusión. Los derechos sociales", in VV.AA. (A. Antón ed.), *Trabajo, derechos sociales y globalización*, Icaria, Barcelone, 2000.

Antonio Izquierdo, "El perfil por sexo. La sorpresa de la mujer ilegal", *La inmigración en España: 1980-1990*, Madrid, ministère du Travail et de la Sécurité sociale, pp. 154-160, 1992.

Antonio Izquierdo, "El proyecto migratorio de los indocumentados según género", *Papers*, n°60, pp. 225- 240, 2000.

Arogon.M, "¿Es constitucional la nueva ley de extranjería?", *Claves de Razón Práctica*, février 2001.

Balibar, "Qué significa la ciudadanía europea", *Revista Internacional de Filosofía Política*, avril 1994.

Benhabib (ed.), *Democracy and Difference. Contesting the boundaries of the Political*, Princeton, P.U.P., 1996.

Benhabib /Cornell (eds.), *Teoría Feminista y Teoría Crítica*.

Bernabe Lopez et autres, *Inmigración magrebí en España. El retorno de los moriscos*, Madrid, Mapfre, 1993.

Borja/Dourthe/Peugeot, *La ciudadanía europea*, Península, Barcelone, 2001.

Bru, *La ciudadanía europea*, Madrid, Sistema, 1994. Collectif IOE, *Inmigrantes, Trabajadores, Ciudadanos*, Valence, Patronage Sud-Nord, Université de Valence, 1998.

Carmen Gregorio, "Migración femenina. Su impacto en las relaciones de género", Madrid, Narcea, 1998.

Carmen Gregorio et Angeles Ramirez, "¿En España es diferente...?. Mujeres inmigrantes dominicanas y marroquíes", *Papers*, n°60, pp. 257-273, 2000.

Collectif IOÉ, “Mujeres migrantes en España. Proyectos migratorios y trayectorias de género”, *OFRIM/Suppléments*, pp. 11-37, décembre 1998.

De Lucas, Hay que cambiar la ley de extranjería?, *in Le Monde Diplomatique*, 2000.

De Lucas, “El marco jurídico de la inmigración. Algunas proposiciones acerca de la necesidad de reformar la ley orgánica 4/2000”, *in Jueces para la democracia*, 38/2000.

De Lucas, “Las propuestas sobre política de inmigración en Europa y la nueva ley de extranjería 4/2000 en España”, *in VV.AA. (Colomer ed.), Emigrantes y estabilidad en el mediterráneo*, Nomos/P y Coma, Valence, 2001.

De Lucas, (2001a) “Sobre las condiciones de la ciudadanía inclusiva (el test del contrato de extranjería)”, *in Hermes*, 1/2001.

De Lucas, (2001b) “Ciudadanía y Unión Europea intercultural”, *in Anthropos*, 191/2001.

De Lucas, “Qué políticas de inmigración? (Reflexiones al hilo de la reforma de la ley de extranjería en España)”, *in Tiempo de Paz*, 55/1999.

Esperanza Roquero et Pilar Rodríguez, *La diversidad de las mujeres migrantes: el caso de la ciudad de Granada*, Madrid, ministère des Affaires sociales - Institut de la Femme, 1996.

Eplugues /De Lorenzo, *El nuevo régimen jurídico de la 2001*.

Estevez (1998), “Disolución de la soberanía y fragmentación de la ciudadanía en el proceso de construcción europea”, *in Revista Internacional de Filosofía Política*, 11/1998

Estevez, “La Carta de derechos de la UE y la dimensión social de la ciudadanía europea”, *in El vuelo de Icaro*, 1/2001

Everson/Preuss, *Concepts, foundations and the limits of European Citizenship*, Bremen, Zentrum für Europäische Rechtspolitik.

Ferrajoli, *Derechos y garantías. La ley del más débil*, Madrid, Trotta, 1998.

Ferrajoli, *El fundamento de los derechos fundamentales*, Madrid, Trotta, 2001.

Fondation CIPIE, “Mujeres del Tercer Mundo en España. Modelo migratorio y caracterización sociodemográfica”, Madrid, 1991.

Gemma Aubarell, “Recorrido bibliográfico por las migraciones femeninas en España”, *Papers*, n°60, p. 391-413, 2000.

Jose Fernando Troyano, *Estudio de la inmigración magrebí en la provincia de Málaga. Especial atención a la mujer*, Imagraf, 1994.

Kymlicka, *Multicultural Citizenship*, Oxford: O.U.P., 1995. *La ciudadanía multicultural*, Paidós, 1998.

Laura Oso Casas, *La migración hacia España de mujeres jefas de hogar*, Madrid, Institut de la Femme, 1998.

Maria Garcia-Cano, “*Migración y género. El caso de la comunidad marroquí en la ciudad de Málaga*”, Malaga, Province de Malaga, 2000.

Mestre, “Los sistemas de opresión hacia las mujeres y el feminismo crítico. Puntos de partida para la crítica feminista al derecho de extranjería”, in *Veus Alternatives*, 1999.

Natalia Ribas, *Las presencias de la inmigración femenina. Un recorrido por Filipinas, Gambia y Marruecos en Cataluña*, Barcelone, Icaria, 1999.

Perez Luño, “Diez tesis sobre la titularidad de los derechos colectivos”, texto presentado en el seminario *Derechos colectivos*, Universidad Carlos III, Madrid, 2001.

Taylor, *Acercar las soledades. Escritos sobre el federalismo y el nacionalismo en Canadá*. (versión de I.Alvarez Dorronsoro. Estudio introductorio de J. de Lucas) Gakoa Liburuak, Donosti, 1999.

VV AA (Moya Escudero, ed.), *Comentario sistemático a la ley de extranjería*, LO 4/2000 y LO 8/2000, Granada, Comares, 2001.

VV.AA. (Asensi, ed), *Comentarios a la ley de extranjería*, Valencia, Edijus, 2000.

VV.AA. (Campo Cabal, ed), *Comentarios a la ley de extranjería*, Madrid, Civitas, 2001.

VV.AA. (Zapata ed.), “Ciudadanía e interculturalidad”, in *Anthropos*, 191/2001.

Walzer, *Las esferas de la justicia*, FCE, México, 1997.

Wihtol de Wenden, *La ciudadanía europea*, Barcelona, Bellaterra, 1999.

Wihtol de Wenden, *Abrir las fronteras?*, Barcelona, Bellaterra, 2000.

Yolanda Herranz, “Servicio doméstico y feminización de la inmigración en Madrid” *OFRIM/Suppléments*, pp. 65-83, 1998.

